



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 6418

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des kinésithérapeutes et des ergothérapeutes salariés du public ou du privé qui luttent aux côtés des infirmières pour la revalorisation de leur profession. Leurs revendications touchent principalement au réajustement salarial, à la refonte de la grille, à l'établissement d'un véritable statut professionnel qui prenne en compte une formation initiale et continue digne de ce nom. Ils réclament par ailleurs la transformation des postes de vacataires en postes titulaires et l'amélioration de leurs conditions de travail qui passe par une augmentation des effectifs. Compte tenu de l'importance de ce dossier, il lui demande s'il envisage d'engager immédiatement des négociations avec des représentants de ces professionnels de la santé.

Texte de la réponse

Reponse. - L'importante réforme statutaire et la sensible revalorisation des rémunérations des personnels infirmiers transcrites dans les décrets et arrêtés publiés au Journal officiel du 1er décembre 1988 impliquent qu'un effort d'ampleur comparable soit accompli en faveur des masseurs-kinésithérapeutes et des ergothérapeutes en fonctions dans les établissements hospitaliers publics. Les questions posées par ces catégories de personnels ne sont pas ignorées des services du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Aussi, les textes concernant les réformes statutaires et indiciaires qui interviendront en leur faveur sont-ils, d'ores et déjà, en cours de préparation ; ils ont été soumis à la concertation avec les organisations syndicales et professionnelles puis soumis pour avis au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière le 9 mai 1989. Ils seront soumis au Conseil d'État afin d'être publiés le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6418

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3523